



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 septembre 2021
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2021

7-10 septembre 2021

Point 10 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Évaluation formative de l'action menée par l'UNICEF pour corrélérer les programmes humanitaires et les programmes de développement, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* de l'évaluation formative de l'action menée par l'UNICEF pour corrélérer les programmes humanitaires et les programmes de développement, du résumé y afférent ([E/ICEF/2021/28](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/29](#)) ;

2. *Rappelant* le paragraphe 11 de sa décision 2021/3 et la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, salue les efforts déployés par l'UNICEF pour améliorer la coordination, la cohérence et la collaboration entre ses activités humanitaires et ses activités de développement, y compris les contributions à la consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit ;

3. *Demande* à l'UNICEF, dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation formative, de continuer à être guidé par son mandat dans les domaines de l'action humanitaire et du développement, et demande également au Fonds de lui rendre compte des progrès réalisés à cet égard dans le cadre des rapports habituels.

